

Charte de qualité du sanglier

La réputation du sanglier n'est plus à faire, l'élevage de cette espèce gibier ne doit pas la ternir. L'allure du sanglier, son comportement ne doit pas être modifié. Le mode d'élevage est primordial. Il est important de respecter sa façon de vivre ; il doit disposer d'espace lui permettant d'être à l'abri du regard de l'homme ; les parties boisées et les fourrés sont indispensables. La charge à l'hectare devra être de 350 kg maximum. Le but est de permettre au sanglier de se reproduire en l'absence de l'homme, de respecter son organisation sociale qui est de type matriarcal, le sanglier vit en groupe. En ce qui concerne la pureté de l'espèce, toute hybridation porcine est à bannir, l'éleveur doit rechercher les origines sauvages. Le statut chromosomique, c'est à dire le nombre de chromosomes présents dans chaque cellule de l'animal ne certifie pas la pureté génétique. Les chercheurs s'accordent pour dire qu'à l'origine l'espèce *Sus Scrofa* comportait 38 chromosomes et que c'est par fusion centrique que certaines sous espèces n'en comportent que 36. Ex : sur 70 prélèvements effectués en France sur des sangliers sauvages entre 81 et 89, 5% avaient 37 ou 38 chromosomes, mais le taux était de 60% en Isère, 50% en Hautes Pyrénées, 25% dans l'Allier et 10% dans les Pyrénées Atlantiques. Le génome à 37 chromosomes est le résultat d'un croisement de géniteurs comportant respectivement 36 et 38 chromosomes.

Avant tout il est important que le sanglier soit l'animal de nos forêts comme depuis toujours ; il doit conserver sa morphologie, son caractère, et son instinct. Les gènes qu'il a acquis ne peuvent être modifiés par un autre mode de vie, d'où l'importance du milieu. Sa nourriture doit être essentiellement naturelle, végétale, souterraine : racines, tubercules, bulbes, parties vertes des plantes, fruits de la forêt et des champs (fruits, baies, céréales, et légumineuses)

Cahier des charges

Reproduction :

- 1.- Sélection des reproducteurs sur l'aspect extérieur calquée sur l'allure d'un sanglier de chasse
- 2.- Prévention sanitaire sur les reproducteurs : vermifugation dans l'aliment contre les strongles et contre les trichines, au moins deux fois par an dont une avant la mise bas

Enclos ou parcs :

- 1.- Grands espaces, intégralement recouverts de fourrés, de taillis ou de forêt
2. Densité : 350 kg/ ha Matériel : Grillage solide (1,20 m mini de hauteur) autour des parcs + double rangée de fil de fer barbelé (fil électrique pour les parcs de reproducteurs) situés au ras et à 10 cm du sol

Alimentation :

- 1.- Apport de fer aux jeunes vers 4 à 5 semaines
- 2.- compléter la mère avec des protéines végétales et pas seulement de l'énergie
- 3.- installer des agrainoirs à remplissage hebdomadaire (ou même une fois toutes les deux semaines)
- 4.- mettre les aliments autres que les grains sur une surface bétonnée ou une zone saine du sol

5.- disposer des abreuvoirs ou autres points d'eau en quantité suffisante dans les parcs

Aspect sanitaire :

1.- surveiller attentivement les marcassins jusqu'à leur sevrage

2.- faire des examens trichinoscopiques chaque année sur quelques sangliers tués à la chasse

3.- opérer régulièrement une rotation des parcs de reproducteurs et faire un vide sanitaire d'environ deux mois